

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 25 juin 2020 en session ordinaire.

Ouverture de la séance à 19h30.

Présents : ABRIAT Fabian, BASTIDE Estelle, CHAUVET Marie-Odile, COLLOT Sébastien, FIORITO Samuel, LABORDERIE Nathalie, LAFFONT Eric, LASSALLE Caroline, Christian MOURIAU, NASCIMBEN Sandrine, VIGUIE Stéphanie.

Représentés : /

Absents : /

A l'ordre du jour :

- Approbation du Compte-rendu du dernier Conseil Municipal ;
- Délibération fixation des taxes ;
- Délibération affectation résultats 2019 – Principal ;
- Délibération affectation résultats 2019 – Assainissement ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 Principal ;
- Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 Assainissement ;
- Délibération vote budget primitif commune 2020 ;
- Délibération vote budget primitif assainissement 2020 ;
- Délibération portant sur l'autorisation pour le seuil d'investissement ;
- Délibération désignation des conseillers communautaires annulant et remplaçant la précédente ;
- Délibération avenant de l'entreprise CAMILLE MUNUISERIES pour l'agrandissement des portes ;
- Délibération provisions d'actifs obligatoires - budget primitif 2020
- Délibération renouvellement contrat Mme MESSEGUE & Mme EYCHENNE pour la rentrée scolaire 2020 / 2021
- Divers

Rajoutez à l'ordre du jour :

1. Délibération devis plombier (plus-value) pour le marché de la rénovation de la salle communale ;
2. Délibération détermination du montant des subventions allouées aux associations.

1. Approbation du compte rendu de la séance du 02/06/2020.

Approbation du compte rendu de la séance du 02/06/2020.

2. Délibération fixation des taxes.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter le taux de chacune des 2 taxes pour l'année 2020, a savoir :

Taxes	Bases notifiées	Taux	Variation	Produit
Taxe foncière PB	164 300	18.03	0 %	28 785
Taxe foncière PNB	25 200	119.37	0 %	30 081
TOTAL				58 866

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

DECIDE à l'unanimité des suffrages exprimés :

- de ne pas augmenter les taux de chacune des 2 Taxes.

3. Délibération affectation résultats 2019 – Principal.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOURIAU Christian, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	- 45 363,65 €		20 314,50 €	202 464,00 € 195 376,00 €	- 7 088,00 €	- 32 137,15 €
FONCT	132 559,98 €	11 008,65	74 655,77 €			196 207,10 €
	87 196,33		94 970,27 €			164 069,95 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	196 207,10 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	32 137,15 €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	164 069,95 €
Total affecté au c/ 1068 :	32 137,15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2018 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) - 25 049,15

4. Délibération affectation résultats 2019 – Assainissement.

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de M. MOURIAU Christian, Maire.

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019

Considérant

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT CA 2018	VIREMENT A LA SI	RESULTAT DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			0			
INVEST	644,87 €		- 50,38 €	- € - €		594,49 €
FONCT	1 892,67 €		- 2 370,20 €			- 477,53 €
	2 537,54		- 2 420,58 €			116,96 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019	116,96 €
Affectation obligatoire : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
Solde disponible affecté comme suit : Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	116,96 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019 Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	477,53 €

RESULTAT D'INVESTISSEMENT 2019 A REPENDRE (LIGNE 001) 594,49

5. Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 Principal.

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 dressé par M. MOURIAU Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENTS
Résultats reportés	-	132 559,98	- 45 363,65	
Opérations de l'exercice	-	74 655,77		20 314,50
Part affectée à l'investissement exercice 2019	-	- 11 008,65	-	-
TOTAUX	-	196 207,10	- 45 363,65	20 314,50
Résultats de clôture	-	196 207,10	- 25 049,15	-
Restes à réaliser	-	-	202 464,00	195 376,00
TOTAUX CUMULES	-	196 207,10	- 7 088,00	-
RESULTATS DEFINITIFS	-	196 207,10	- 32, 137,15	-

2-Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux délibérations, aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes ;

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5-Ont signé au registre des délibérations : F. ABRIAT, E. BASTIDE, M. CHAUVET, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, E. LAFFONT, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE

6. Délibération approbation du compte de gestion et du compte administratif 2019 Assainissement :

Le Conseil Municipal délibère sur le compte administratif de l'exercice 2019 Assainissement dressé par M. MOURIAU Christian, Maire, après s'être fait présenter le budget principal et le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1- Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPEN SES OU DEFICI T	RECETT ES OU EXCEDE NTS	DEPEN SES OU DEFICIT	RECETT ES OU EXCEDE NTS
Résultats reportés	-	1 892,67		6 44,87
Opérations de l'exercice		- 2 370,20	- 50,38	
TOTAUX		- 477,53		594.49
Résultats de clôture	-	- 477,53		594.49
Restes à réaliser	-	-	-	-
TOTAUX CUMULES	-	- 477,53	-	594,49
RESULTATS DEFINITIFS	-	116,96	-	-

2-Constata, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux délibérations, aux crédits portés à titres budgétaires aux différents comptes ;

3-Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4-Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

5-Ont signé au registre des délibérations : F. ABRIAT, E. BASTIDE, M. CHAUVET, S. COLLOT, S. FIORITO, N. LABORDERIE, E. LAFFONT, C. LASSALLE, C. MOURIAU, S. NASCIMBEN, S. VIGUIE.

7. Délibération vote budget primitif commune 2020 :

M. MOURIAU Christian, Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2020 de la commune.

Le Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

- APPROUVE l'exposé du Maire,
- APPROUVE le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2020 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2019			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	108 809 ,00	70 Produits des services	15 812.00
012 Charges de personnel	124 400.00	73 Impôts et taxes	86 704.00
014 Atténuation Produits	1 392.00	74 Dotations	81 595.00
65 Charges de gestion courante	38 986.00	75 Autres produits gestion	17 000.00
66 Charges financières	11 834.00	013 Atténuation de charges	3 519.00
022 Dépenses imprévues	11 004.00	76 Produits financiers	4.00
67 Charges exceptionnelles	800.00	77 Produits exceptionnelles	450.00
023 Virement section investissement	70 506.00	002 Excédent de fonctionnement	164 070.00
68 dotation aux amortissements	1 423.00		
TOTAL	369 154.00	TOTAL	369 154.00

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2019			
DEPENSES		RECETTES	
13 subvention d'investissement		001 Solde exécution reporté	
16 Remboursement capital dette	37 496.00	10 Dotations, fonds divers et réserves	49 366.00
20/21/23 Immo Corporelle	422 505.00	13 Subventions	249 178.00
020 Dépenses imprévues	4 000.00	021 Virement de la section de fonctionnement	70 506.00
041 Opération d'ordre		16 Emprunt	120 000.00
001 Solde exécution reporté	25 049.00		
TOTAL	489 050.00	TOTAL	489 050.00
Reste à réaliser N-1	202 464.00	Reste à réaliser N-1	195 376.00

8. Délibération vote budget primitif assainissement 2020 ;

M. MOURIAU Christian, Maire, présente et fait la lecture du budget primitif 2020 de l'assainissement.

Le Maire, invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce projet de budget.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents et représentés,

APPROUVE l'exposé du Maire,

APPROUVE le Budget Primitif principal pour l'exercice de 2020 arrêté comme suit :

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / FONCTIONNEMENT BP 2019			
DEPENSES		RECETTES	
011 Charges à caractère général	6 080.00	70 Produits des services	13 000.00
012 Charges de personnel		73 Impôts et taxes	
014 Atténuation Produits			
65 Charges de gestion courante	10.00	74 Dotations	2 370.00
66 Charges financières	2 598.00	75 Autres produits gestion	1 461.00
022 Dépenses imprévues		013 Atténuation de charges	
67 Charges exceptionnelles		77 Produits financiers	2 800.00
023 Virement section investissement		78 reprises sur amortissement et provisions	
68 dotation aux amortissements	10 582.00	002 Excédent de fonctionnement	117.00
002 Déficit de fonctionnement	478.00		
TOTAL	19 748.00	TOTAL	19 748.00

EQUILIBRE FINANCIER AVEC AFFECTATION / INVESTISSEMENT BP 2019			
DEPENSES		RECETTES	
20/21/23 Immo Corporelle	166 076.00	16 Emprunt	158 628.00
16 emprunts et dettes assimilés	5 893.00	021 Virement de la section fonctionnement	-
020 – Dépenses imprévues	2 483.00	13 – Subventions d'investissements reçues	7 448.00
040 Opérations d'ordre	2 800.00		
10 subventions		040 opérations d'ordre	10 582.00
001 Solde exécution reporté		001 Solde exécution reporté	594.00
TOTAL	177 253.00	TOTAL	177 253.00

9. Délibération portant sur l'autorisation pour le seuil d'investissement ;

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il y a lieu de fixer un seuil en dessous duquel Monsieur Le Maire est autorisé à effectuer des dépenses d'investissement en consultation préalable de trois élus.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide de fixer ce seuil à 5000€ HT.

10. Délibération désignation des conseillers communautaires annulant et remplaçant la précédente :

Monsieur le Maire, expose que suite à l'appel de la Préfecture, la délibération prise le 24 mai dernier pour l'élection des conseillers communautaires n'est pas conforme.

En effet, selon la réglementation en vigueur, ce n'est pas le second adjoint qui peut être conseiller communautaire mais le premier adjoint.

A ce titre, Monsieur le Maire demande d'annuler la délibération n° 2020_4896 et invite le Conseil Municipal à élire à nouveau le délégué titulaire et délégué suppléant,

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés décide d'annuler la délibération N° 2020_4896 du 24 mai 2020.

Election du conseiller communautaire titulaire et suppléant :

Résultat du scrutin :

- Délégué titulaire : M. MOURIAU Christian

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. MOURIAU Christian 11 (onze) voix.

M. MOURIAU Christian ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu délégué titulaire.

- Délégué suppléant : M. FIORITO Samuel

Nombre de votants : 11

Nombre de bulletins blanc ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu :

M. FIORITO Samuel 11 (onze) voix.

M. FIORITO Samuel ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés est élu délégué suppléant.

11. Délibération avenant de l'entreprise CAMILLE MUNUISERIES pour l'agrandissement des portes.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que concernant la rénovation de la salle communale, la société CAMILLE MUNUISERIES a du agrandir la hauteur des portes et propose l'avenant ci-dessous :

Plus value pour agrandissement des portes devis en date du 14/05/2020 pour un montant de : +765,00 HT

		TOTAL	
Tranche ferme HT	9 900,00		
Marché de base HT	9 900,00		
Travaux en plus value 1)	765,00		
Montant HT avenant n°01	765,00		
TOTAL marché HT après avenant n°01	10 665,00		HT
TVA 20,00 %	2 133,00		
TOTAL TTC	12 798,00		TTC

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'accepter une plus-value de 765 € pour l'agrandissement des portes pour l'entreprise CAMILLE MENUISERIES.

12. Délibération provisions obligatoires budget primitif 2020

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'une délibération avait déjà été prise en 2006 suite à la réforme des règles budgétaires et comptables, concernant le régime des provisions applicable au 1^{er} janvier 2006 pour toutes les collectivités : les dotations aux provisions pour risque afférent à un litige sont des dépenses obligatoires pour toutes les communes.

La délibération de 2006 étant ancienne, à la demande de la Trésorerie nous en prenons une nouvelle.

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal l'état des créances à recouvrer au 31/12/2019.

Après en avoir délibéré, au vu de l'état des créances à recouvrer au 31/12/2019 établi par la Trésorerie de Verdun Sur Garonne pour un montant de 8 215,66 euros ;

Le Conseil Municipal DECIDE :

- de prévoir la somme de 1 422,69 euros (1/5^e du restant dû en provision) au budget 2020 à l'article 6817 ;
- de prévoir la somme de 1 102,21 euros en non-valeur, au budget 2020 (restes de 2008 à 2016) à l'article 6541 ;
- de provisionner selon la méthode indiquée ci-après : (montant des créances à recouvrer MOINS le montant des non-valeurs budgétisé de l'année en cours DIVISER par 1/5^{ème} du restant dû en provision) soit de façon identique chaque année à compter de l'exercice 2020.

13. Délibération renouvellement contrat Mme MESSEGUE & Mme EYCHENNE pour la rentrée scolaire 2020 / 2021

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les contrats de Mme MESSEGUE Lauriane, agent polyvalent à la cantine / école et celui de Mme EYCHENNE Sandrine, ATSEM se terminent début septembre et demande au Conseil Municipal de délibérer sur leur éventuel renouvellement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de renouveler le contrat de Mme MESSEGUE Lauriane en CDD d'un an (actuellement elle est en contrat aidé), et celui de Mme EYCHENNE Sandrine en CDD d'un an, comme suit :

Lauriane MESSEGUE :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 4 septembre 2020 au 31 août 2021 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent Technique 2 ^{ème} classe	Agent Polyvalent (Service cantine, ménage) à la cantine, école, salle des fêtes, maison des associations, mairie de Comberouger.	20 Heures

Sandrine EYCHENNE :

Période	Nombre d'emploi	Grade	Nature des fonctions	Temps de travail Hebdomadaire
Du 2 septembre 2020 au 31 août 2021 (12 mois maximum sur 18 mois)	1	Agent Spécialisé Principal de 2 ^{ème} classe des écoles	ATSEM	20 Heures

Rajoutez à l'ordre du jour :

1. Délibération devis plombier (plus-value) pour le marché de la rénovation de la salle communale :

L'architecte qui suit le chantier de la rénovation de la salle communale nous a transmis un devis du plombier (plus-value) suite à la modification du cumulus se présentant comme suit :

Description	Quantité	Prix unitaire	Total HT
Chantier rénovation salle communale – plus-value pour modification cumulus.			
Cumulus de 150 litres	1	260,00 €	260,00 €
Alimentation eau chaude lavabo	1	100,00 €	100,00 €
TOTAL HT			460,00 €
TVA à 20 %			92,00 €
TOTAL TTC			552,00 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **décide de refuser** le poste lié au robinet de puisage (en effet, ils craignent une consommation abusive de l'extérieur).
- **décide d'accepter** le reste du devis, pour un montant TTC de 432,00 € :

Description	Quantité	Prix unitaire	Total HT
Chantier rénovation salle communale – plus-value pour modification cumulus.			
Cumulus de 150 litres	1	260,00 €	260,00 €
Robinet de puisage	1	100,00 €	100,00 €
Alimentation eau chaude lavabo	1	100,00 €	100,00 €
TOTAL HT			360,00 €
TVA à 20 %			72,00 €
TOTAL TTC			432,00 €

2. Délibération détermination du montant des subventions allouées aux associations :

Monsieur le Maire, expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu de revoir les montants des subventions allouées aux associations.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de répartir le montant des subventions comme suit :

Association	Montant allouée
ACCA	250,00 €
Anciens combattants	60,00 €
Comité des fêtes	1 500 €
Ecole de Football Garonne Gascogne	513,00 €
Pompiers	150,00 €
Union Sportive Comberouger (foot)	700 €
TOTAL	3 173 €

La subvention à l'association « Aux amis de la Médiathèque » n'est pas renouvelée.

L'association du 3^{ème} étant toujours en berne, il n'y a pas de subvention versée cette année.

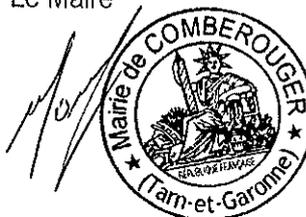
14. Divers

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'un recensement va devoir être effectué prochainement. Il propose de demander à Monsieur MUNOZ Didier d'exécuter le recensement.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de proposer à Monsieur MUNOZ Didier d'effectuer le recensement de la commune.

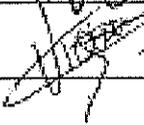
L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôture la séance à 22h15.

Le Maire



Feuille de présence à signer

Conseil municipal du : 25/06/2020

Noms & Prénoms des Présents	Signatures
ABRIAT Fabian	
BASTIDE Estelle	
CHAUVET Marie-Odile	
COLLOT Sébastien	
FIORITO Samuel	
LABORDERIE Nathalie	
LAFFONT Eric	
LASSALLE Caroline	
MOURIAU Christian	
MASCIMBEN Sandrine	
VIGUIE Stéphanie	

11